

## PAGE DES PARENTS

### LES COOPÉRATIVES SCOLAIRES

Oui, nous créons des coopératives dans nos écoles, et des coopératives administrées par les enfants eux-mêmes qui élisent président, secrétaire et trésorier. Ces coopératives ont leurs statuts. Et, comme il y en a plusieurs dizaines de milliers en France, elles se sont fédérées départementalement et nationalement. Le dernier Congrès de l'Office central de la Coopération à l'Ecole s'est tenu à La Rochelle, en octobre dernier, sous la présidence et avec la participation de hautes personnalités administratives : inspecteurs généraux, inspecteurs d'Académie, inspecteurs primaires.

Pourquoi ces coopératives scolaires ?

Disons tout de suite qu'elles ne sont point un moyen nouveau de soutirer des fonds aux élèves et aux parents, l'école devant être entretenue et équipée par la communauté sociale.

Seulement, vous tenez comme nous à ce que vos enfants sachent non seulement lire, écrire et compter, mais aussi, pour affronter la vie avec efficacité, estimer, mesurer, vendre et acheter, gérer une caisse ou une entreprise, écrire des lettres et passer des commandes, fabriquer des objets utiles, entreprendre des voyages instructifs.

Or, tout cela ne s'apprend pas dans les livres. La coopérative scolaire est, pour cette éducation, la meilleure et la plus pratique des leçons.

Vous comprenez aussi que, dans le monde complexe d'aujourd'hui, vos enfants ne peuvent plus se contenter d'obéir passivement ; il faut qu'ils apprennent encore à se commander, à être des hommes et des citoyens.

La coopérative scolaire est leur œuvre et leur propriété collective. Quand ils impriment et vendent leur journal scolaire, quand ils élèvent des lapins ou récoltent des plantes médicinales, quand ils organisent une tombola ou une fête, c'est pour eux qu'ils travaillent. Quand, avec les fonds péniblement recueillis, ils font un achat indispensable ou organisent un voyage de fin d'année, ce succès est leur œuvre et ils ont raison d'en être fiers.

C'est dans la mesure où ils ont conscience d'être chez eux dans leur école que nos enfants travaillent avec application et enthousiasme.

L'Ecole appartient désormais aux enfants. Et c'est la coopérative scolaire qui la gère.

Aidez-la et aidez-nous !

Si vous désirez joindre cette page à votre journal, vous pouvez nous passer commande de cette fiche. — Les dix : 10 francs.